

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
BUDGET PRIMITIF

Séance du 15 Février 2021

DELIBERATION

ETAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2019

N° 1.7

Le Conseil départemental,

Le Conseil départemental s'est réuni sous la présidence de M. Romain BOUTRON.

Présents : Brigitte BALAY-MIZRAHI, Françoise BICHON, Gérard BLEGEAN, Brigitte BLEVIN, Alain CADEC, Eugène CARO, Mickaël CHEVALIER, Laurence CORSON, Marie-Christine COTIN, Michel DAUGAN, Jean-Yves DE CHAISEMARTIN, René DEGRENNE, Isabelle GORE-CHAPEL, Sylvie GUIGNARD, Céline GUILLAUME, Bernard HAMON, Yves Jean LE COÛ, Monique LE VEE, Erven LEON, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Nicole MICHEL, Yannick MORIN, Monique NICOLAS, Fernand ROBERT, Loïc ROSCOUËT, Valérie RUMIANO et Thierry SIMELIERE.

Excusés représentés : Béatrice BOULANGER (Délégation de vote à Loïc ROSCOUËT), Michel DESBOIS (Délégation de vote à Marie-Christine COTIN), Françoise GOLHEN (Délégation de vote à Alain CADEC), Thibaut GUIGNARD (Délégation de vote à Véronique MEHEUST) et Delphine MARTIN (Délégation de vote à Françoise BICHON).

Absents : Cinderella BERNARD, Marie-Christine CLERET, Christian COAIL, André COËNT, Jean-Marc DEJOUE, Claudine FEJEAN, Pierrick GOURONNEC, Alain GUEGUEN, Claudine GUILLOU, Monique HAMEON, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Claudine LE BASTARD, Sandra LE NOUVEL, Isabelle NICOLAS, Christine ORAIN-GROVALET, Joël PHILIPPE, Christian PROVOST, Robert RAULT et Didier YON.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3123-19-2-1 ;
- VU la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 93 ;
- VU le vote du Budget Primitif 2021 ;
- VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- VU l'avis de la Commission du service public ;
- VU le projet de délibération présenté en séance par M. BOUTRON ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND CONNAISSANCE de l'état des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers départementaux en 2019, tel que présenté en annexe.

Le Président
du Conseil départemental


Romain BOUTRON

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2021